



## Équipement d'exploitation pour la place de formation en Peintre en décors de théâtre

L'entreprise formatrice doit fournir à l'apprenante/ l'apprenant les appareils, outils et matériaux nécessaires à l'exécution de son travail et à la formation dans l'entreprise.

Les bâtiments, les ateliers de peinture, l'équipement de l'entreprise, les locaux sociaux et le fonctionnement de l'entreprise doivent suivre les directives légales en matière de droit du travail, de sécurité du travail ainsi que les directives de la police du feu et de la protection de l'environnement. Le matériel est opérationnel en permanence, bien entretenu et correspond aux standards techniques attendus.

Chaque personne en formation a le droit à un poste de travail individuel dans un environnement propre, calme et sans poussière afin de pouvoir exécuter les tâches administratives comme les recherches et la réalisation de la documentation d'apprentissage. Un accès à un ordinateur est obligatoire.

Le rapport avec le théâtre, plus précisément la scène doit être donné à la personne en formation. Les apprenantes et apprenants doivent avoir l'opportunité d'observer, de la salle, le produit fini de son travail pour la scène.

Un atelier, même aménagé de manière simple, doit être mis à disposition de l'apprenante/ apprenant. Au minimum, cet atelier doit disposer d'un parquet à niveau et d'une bonne condition de lumière. De plus, une arrivée d'eau avec un évier, une installation de refendage, pour respecter les directives en matière de protection de l'environnement doivent être mis à disposition.

Pour les peintures de grande envergure, telles la peinture de décor de scène ou de support transparent, la superficie au sol doit avoir une dimension minimale de 8 x 12 m.

L'atelier de peinture doit être équipé des outils, appareils et machines nécessaires suivantes.

Pinceaux, brosses, pinceaux d'apprêt et de finition, de paysages, autres pinceaux spéciaux, balai, couteau de peintre, marteau, pince, ciseau, échelle de réduction, canne à dessiner et cadre à peindre, mètre-ruban, équerre, cercle, cordeau à tracer, palette de couleurs, porteur de couleurs, chariot à couleurs, éponge, rouleau, bloc de ponçage, ficelles, diverses truelles, raclette, brosse à tapisser, cutter, brosse métallique, scie à main, agrafeuse, égouttoir, pistolet pulvérisateur, compresseur, pistolet à colle, plaque de cuisson, appareil à fermetures, scie sauteuse, séchoir, séchoir industriel, ventilateur à air chaud, perceuse sans fil, ponceuse, agrafeuse, agitateur, pistolet à air comprimé, aspirateur, aspirateur à eau, cloison-écran.

L'apprenante / l'apprenant a accès aux produits usuels.

Pigments, peintures à tissu, détrempe, dispersions, peintures acryliques, laques, décapage, peinture pour films, peintures en latex, bronzes, latex de caoutchouc, liant, colle, colle d'os, colle d'amidon, protection anti-flammes, solvants et diluants, acides, solution alcaline, tissu de coton, tulle, velours, soie, calicot, shirting, toile, jute, feuillage de scène, acier et aluminium, bois et produits dérivés du bois, carton, papier, plastique, films plastique, tapis de danse, polystyrène, enduit et revêtements, plâtre, cuir, caoutchouc, liège, tapisseries, feuilles métalliques.

Dans le cas d'un manque d'équipement ou de compétences nécessaires à la formation, il est possible de procéder à un échange de personnes en formation au sein des entreprises spécialisées.